

# Les Sociétés Coopératives

A l'occasion du passage à Montréal de M. William Maxwell, Président de l'Alliance Internationale des Sociétés Coopératives, et ex-Président des Sociétés Coopératives en Gros d'Écosse, le Secrétaire pour la Province de Québec, de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, Incorporated, a demandé à tous les journaux quotidiens de Montréal de publier une série de questions.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant cette lettre:

Montréal, 19 avril, 1911.

M. l'Éditeur,

Comme beaucoup de publicités a été faite depuis quelques jours, au sujet de la visite de M. Wm. Maxwell, de Glasgow, Écosse, dont la mission semble être de faire connaître au public canadien les avantages offerts par le système des Sociétés Coopératives, je vous serais très obligé si vous voulez bien, dans l'intérêt du public et du commerce canadiens, publier aujourd'hui même, les quelques questions auxquelles je désirerais voir répondre M. Maxwell, qui doit faire un discours demain au Club Canadien au "Sailors Institute".

1.—Quel pourcentage sur les 2,600,000 membres appartenant aux Sociétés Coopératives, en Angleterre, gagnent leur vie et sont employés des Sociétés Coopératives Industrielles et de consommation, et quel pourcentage de ces mêmes membres sont employés par des Marchands et Manufacturiers individuels, que les Sociétés Coopératives se proposent de faire disparaître?

2.—Dans votre entrevue publiée dans les journaux de Montréal, l'on vous fait dire que certaines Sociétés Coopératives en Angleterre et en Écosse ont fait et distribué un profit de \$55,000,000.00 dans une année. Pouvez-vous me dire si la taxe sur les revenus que les Marchands et Manufacturiers individuels sont tenus de payer en Angleterre a été également payée sur ce montant de profits? et sinon, pourquoi les autres Marchands et les autres Manufacturiers sont tenus de payer cette taxe, lorsque les Sociétés Coopératives en sont exemptes?

3.—En quoi trouvez-vous que votre système a un avantage quelconque sur le système actuel de manufacture des marchandises par des ouvriers habiles, telle marchandise étant ensuite distribuée aux consommateurs par l'entremise des Marchands de Gros et des Marchands de Détail. Si votre système actuel n'est pas le meilleur, pourquoi les Coopérateurs forment-ils des Sociétés Coopératives de Gros et des Sociétés Coopératives de Détail?

Vous remerciant pour votre aimable hospitalité, veuillez me croire,

J.-A. BEAUDRY,  
Secrétaire Provincial.

L'Association des

Marchands-Détailleurs du Canada, Inc.

Nous regrettons que M. Maxwell n'ait

pas jugé à propos de répondre à ces questions. Le commerce canadien est intéressé à ce que la vérité soit connue au sujet des prétendus avantages offerts par le système coopératif.

Nous croyons que le commerce canadien veut qu'on lui dise honnêtement et loyalement, si le système des Sociétés Coopératives offre ou non quelque avantage au public.

Ces questions sont bien claires et si M. Maxwell avait bien voulu y répondre, nous serions fixés sur la valeur du système qu'il préconise. Son refus d'y répondre nous force à croire qu'il n'aurait pu le faire honnêtement sans nuire à sa cause.

Il a préféré amuser son auditoire en faisant des jeux de mots et en provoquant l'habileté, et si c'était là son but, nous sommes informés qu'il a pratiquement réussi. Il a également préféré raconter certaines histoires vieilles d'un siècle et demi, concernant l'établissement des Sociétés Coopératives. Tout cela faisait son affaire et n'était qu'un moyen détourné pour éviter de discuter le mérite de la question. Cependant, nous avons franchement que nous nous attendions à mieux que cela de sa part. Étant le représentant attiré des Associations de Sociétés Coopératives, représentant un capital de plus de \$26,000,000.00 et une population intéressée de 2,700,000 membres, il lui appartenait, certes, de nous dire où et comment le système coopératif qu'il préconise est plus économique que le système de la distribution actuellement en existence. Il aurait également pu nous dire ce que coûte la production du tabac, de la farine, des habits, des tapis, des chaussures et autres articles dans leurs propres manufactures, opérant d'après le système coopératif.

Il a également lancé dans le public la déclaration que des profits au montant de \$55,000,000.00 ont été faits dans le cours d'une année. Mais, d'après nous, ceci ne prouve rien, si ce n'est que ces sociétés ont pu obtenir pour les mêmes articles, un prix plus élevé que celui que peuvent généralement obtenir les autres marchands, par le fait que les coopérateurs savent profiter du préjudice qui existe au sujet des autres commerçants, et qu'ils savent très bien nourrir dans l'esprit de leurs membres.

M. Maxwell nous a fait aussi savoir que la somme de \$140,000.00 a été dépensée dans le cours de la même année pour des fins d'éducation, mais ce que nous en savons, après observation sur place, est que ces fins d'éducation ne sont ni plus ni moins que de la réclame en faveur du système coopératif. Au Canada, ce genre d'éducation s'appelle "annonce" tout court: c'est moins raffiné, mais plus exact.

## M. Maxwell répond au trésorier de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, Inc.

M. A. C. Wieland, représentant des Sociétés Coopératives en Gros, d'Écosse et d'Angleterre, a fait tenir, par l'entremise de la "Gazette", de Montréal, la lettre suivante au Trésorier de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, Inc.:

Dans votre numéro de jeudi, le 20 avril, vous avez publié une série de questions posées par le Trésorier de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, Inc., demandant à M. Maxwell de bien vouloir y répondre lors de sa conférence devant avoir lieu le même jour au "Club Canadien".

Malheureusement, l'attention de M. Maxwell n'a pas été attirée sur ces questions avant sa conférence, et comme je les lui ai fait tenir à Toronto, il a bien voulu me faire la réponse suivante: Je n'ai que quelques instants pour répondre aux questions qui m'ont été posées avant mon discours à Montréal, et je regrette de ne pas les avoir regues avant que j'aie prononcé ce discours à Montréal, car j'aurais été bien aise d'y répondre.

1ère Question.—Quel pourcentage sur les 2,600,000 membres appartenant aux Sociétés Coopératives, en Angleterre, gagnent leur vie et sont employés des Sociétés Coopératives Industrielles et de consommation, et quel pourcentage de ces mêmes membres sont employés par des Marchands et des Manufacturiers individuels, que les Sociétés Coopératives se proposent de faire disparaître?

J'ai dit à Montréal qu'environ 100,000 membres étaient employés dans ce mouvement, et les autres membres devant nécessairement être employés par d'autres. Je suis certain que M. Beaudry conviendra avec moi que lorsqu'un employé travaille à salaire, il a parfaitement le droit de dépenser ce même salaire de la manière qu'il désire, et s'il préfère dépenser cet argent dans les magasins coopératifs, personne ne peut s'en plaindre. Si le système coopératif peut réussir à abolir le système actuel, la seule raison en sera qu'il est meilleur et plus économique. Conséquemment, si les Marchands et les Manufacturiers actuels font affaires d'après le vrai système, ils n'ont rien à craindre du nouveau système, car le meilleur réussira.

2ème Question.—Dans votre entrevue publiée dans les journaux de Montréal, l'on vous fait dire que certaines Sociétés Coopératives, en Angleterre et en Écosse, ont fait et distribué un profit de \$55,000,000.00 dans une année. Pouvez-vous me dire si la taxe sur les revenus que les Marchands et les Manufacturiers individuels sont tenus de payer en Angleterre, a été également payée sur ce montant de profits? Si non, pourquoi les autres Marchands et les autres Manufacturiers sont-ils tenus de payer cette taxe, lorsque les Sociétés Coopératives en sont exemptes?

Je dois informer M. Beaudry que les membres de Sociétés Coopératives dont les revenus excèdent la somme de \$800.00 par an, sont tenus de payer la taxe sur les revenus, c'est tout ce que demande la Loi.

3ème Question.—En quoi trouvez-vous que